

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 8 avril 2021

Délibération n° 2021 – 8/04/2021 – 25

Demandes de modification de fiches filières
Année 2020/2021

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 16 mars 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 6 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la demande de modification de fiches filières transmise par l'IAE pour l'année 2020-2021.**

Dijon, le 9 avril 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

P.J. : Demandes de modifications des fiches filières – Année 2020-2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Demandes de modifications des fiches filières Année 2020 / 2021

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 23 février 2021

CFVU du 16 mars 2021

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
IAE	Licence 3	Gestion	S6	5	<p style="text-align: center;">UE5 : Professionnalisation (Facultative pour l'année 2020/2021)</p> <p>L'UE5 constitue 1 UE BONUS et la note doit être supérieure à celle de la moyenne des 4 autres UE du semestre pour être prise en compte.</p>	Problème pour trouver des stages en raison de la crise sanitaire.	4/2/2021	Non